BILAN REGIONAL 2018 DES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

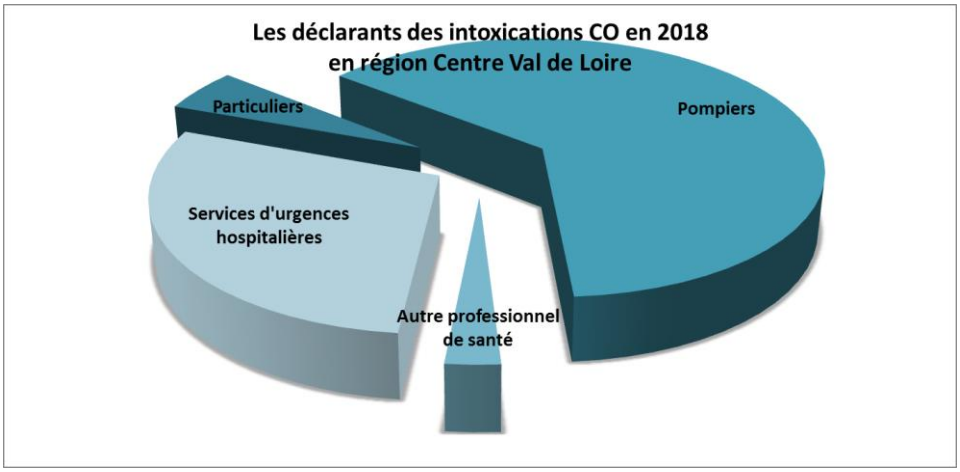
En 2018, 38 signalements d'intoxication au monoxyde de carbone ont été recensés en région Centre-Val de Loire, impliquant 116 personnes dont 2 sont décédées.

Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire

La surveillance des intoxications

Les intoxications au monoxyde de carbone, quelle que soit leur origine (habitat, milieu professionnel, tentative de suicide,…) sont recensées via un dispositif national de surveillance depuis 2005. Les incendies qui font l'objet d'une surveillance particulière ne sont pas inclus dans le dispositif. Les acteurs de terrain concernés par la prise en charge médicale des victimes ou par la mise en sécurité des lieux de l'accident (sapeurs-pompiers, Samu, SOS Médecins, services hospitaliers, centre anti-poison, GRDF,…) constituent la source principale des signalements qui ont pour objectif :

- le recensement exhaustif des accidents,
- une prise en charge médicale rapide et adaptée,
- un repérage des situations à risques,
- la diminution des récidives d'intoxication.

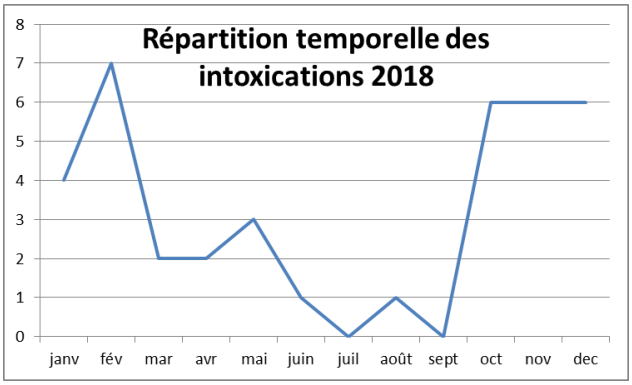


La répartition des intoxications au monoxyde de carbone en 2018

La répartition des épisodes (cas) par type d'intoxication et par département est présentée ci-après :

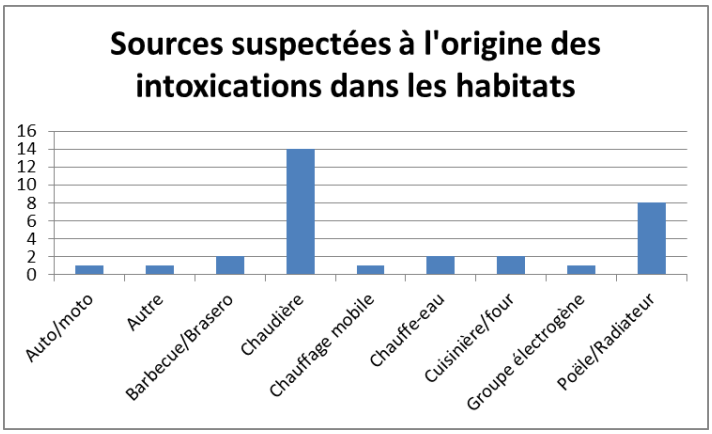
	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Région
Nombre de personnes intoxiquées	24	12	20	14	17	29	116
Nombre de personnes décédées	0	2	0	0	0	0	2
Nombre de cas survenus dans l'habitat	6	3	3	4	5	11	32
Nombre de cas survenus dans un autre lieu	0	1	0	1	0	0	2
Nombre de cas survenus en milieu professionnel	0	1	1	0	2	0	4
Nombre total de cas d'intoxications	6	5	4	5	7	11	38

Source : Logiciel SIROCO-Santé Publique France, données validées par les délégations départementales des ARS et les Services Communaux d'Hygiène et de Santé



Comme les années précédentes, la majeure partie des intoxications (81%) s'est déroulée dans des habitations. En 2018, 4 intoxications ont eu lieu en milieu professionnel. 2 intoxications sont spécifiques : une intoxication a eu lieu dans une tente avec l'utilisation d'un chauffage d'appoint au gaz et une intoxication a eu lieu dans une piscine.

La grande majorité des intoxications survient lors de la période de chauffe, c'est-à-dire durant les mois d'octobre à avril.

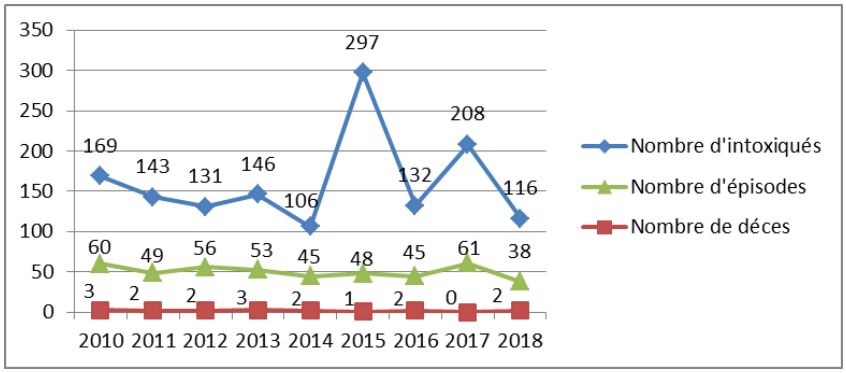


Parmi les sources suspectées d'être à l'origine des intoxications au monoxyde de carbone dans les habitations, la chaudière, les poêles à bois et les radiateurs d'appoint sont les appareils à combustion qui sont incriminés dans plus de la moitié des cas en 2018.

Evolution des intoxications en région Centre-Val de Loire

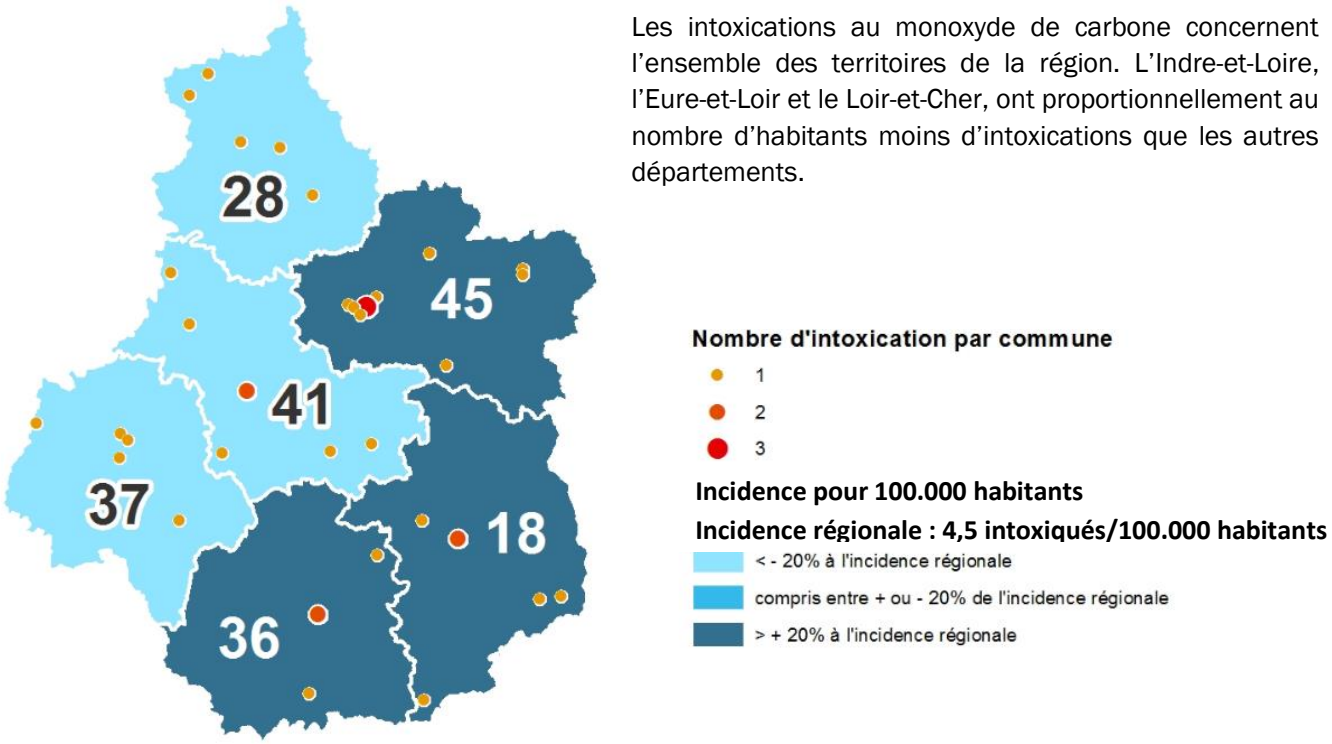
Depuis 2010, le nombre d'épisodes d'intoxications est relativement stable (de l'ordre d'une cinquantaine de cas d'intoxications par an), alors que le nombre d'intoxiqués varie davantage. Le nombre d'épisodes d'intoxication relativement peu élevé en 2018 pourrait s'expliquer par l'hiver 2018-2019 particulièrement doux.

Cette variation est liée aux intoxications survenues principalement dans des établissements recevant du public impliquant un grand nombre de personnes. En 2017, le dysfonctionnement d'une chaudière dans un gîte a conduit à l'intoxication de 17 personnes. En 2015, 156 personnes avaient été intoxiquées par les gaz de combustion d'un groupe électrogène dans une cave champignonnière.



Répartition géographique des cas d'intoxications en 2018 en Région Centre-Val de Loire

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent l'ensemble des territoires de la région. L'Indre-et-Loire, l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher, ont proportionnellement au nombre d'habitants moins d'intoxications que les autres départements.



Le monoxyde de carbone

Définition et symptômes

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique incolore et inodore. Sa densité est voisine de celle de l'air. La présence du monoxyde de carbone résulte d'une combustion incomplète, et, ce, quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Souvent, la combustion incomplète dans les habitations est liée à un dysfonctionnement d'un appareil à combustion, un défaut d'entretien ou d'évacuation des fumées ou encore à une mauvaise aération du local.

Toxicité

Le CO est un gaz très toxique qui, absorbé en quelques minutes par l'organisme, se fixe à la place de l'oxygène dans le sang.
Les signes d'une intoxication peu sévère au CO ne sont pas spécifiques, rendant celle-ci d'autant plus difficile à repérer. Maux de têtes, nausées, vomissements, sont les symptômes qui doivent alerter. Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, cela peut être une intoxication au monoxyde de carbone.
Une intoxication grave peut conduire à la perte de conscience, voire au décès et, ce, en quelques minutes seulement. Le CO peut également entraîner des séquelles, parmi lesquelles des troubles nerveux, des atteintes cardiaques…Enfin, la toxicité est plus grande chez les nourrissons et les femmes enceintes (atteinte fœtale).

En cas d'accident…

Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
Faire évacuer les locaux
Appeler les secours : 18 pour les pompiers ou 15 pour le SAMU

Les bons gestes de prévention

✓ Faire systématiquement vérifier par un professionnel avant chaque saison hivernale les installations permettant le chauffage et la production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée.
✓ Aérer les pièces tous les jours,
✓ Maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement,
✓ Ne pas obstruer les entrées et sorties d'air,
✓ Les instructions d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant doivent être respectées (un chauffage d'appoint ne doit pas être utilisé de manière continue),
✓ Les groupes électrogènes doivent être placés à l'extérieur des bâtiments et à distance des prises d'air et des ouvrants,
✓ Ne pas utiliser de cuisinières, braseros, ou de barbecues pour se chauffer.



Pour en savoir plus :

- https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/intoxication-au-monoxyde-de-carbone
- http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone
- https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/monoxyde-de-carbone